

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal n° 05/2017

Demande de crédit de CHF 119'610.--TTC pour une participation aux travaux NStCM de sécurisation du passage à niveau (PN) des granges

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 15 juin 2017 pour étudier le préavis susmentionné en la présence de Monsieur le Municipal Patrick HÜBSCHER. Nous la remercions pour ses explications et sa disponibilité:

Commentaires généraux :

1- C'est une loi cantonale et fédérale des chemins de fer qui impose de répartir les coûts à 50% par le chemin de fer et 50% par le propriétaire de la route soit la commune.

2- Les travaux comprennent le profilage de la route au droit du PN. G qui améliorera grandement la sécurité des autres véhicules en hiver.

Propositions d'amendements :

NON

3- La municipalité a négocié en compensation de la demande tardive du NStCM le transport au frais du NStCM du ballaste.

Conclusions:

Après en avoir pris connaissance, discuté avec

II. Le Municipal Patrick Hübscher, examiné et débattu, la commission ad hoc propose au Conseil Communal à l'unanimité des membres présents d'accepter le préavis n° 5/2017 tel que présenté

Arzier-Le Muids le 15 juin 2017

La Commission ad hoc:

M. Frédéric BOY



Mme Fanny WEINMANN

EXCUSEZ

Mme Jacqueline BURBIDGE RAINSLY



M. Valentin RAIS

ABSENT

MME Françoise NILE ALVAREZ

